

Demande de certification SQM® Exploitation

Numéro(s) d'enregistrement Minergie: _____

Adresse du bâtiment: _____

Partenaire contractuel

Organisme de certification:

Minergie Schweiz
Geschäftsstelle
Bäumleingasse 22, 4051 Basel
info@minergie.ch

Office de certification Minergie

Entreprise: _____

Adresse: _____

Requérant/Réquérante

Entreprise: _____

Nom/Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____

Courriel: _____

Fonction requérant/requérante

- Propriétaire du bâtiment
- Administration
- Autres

Adresse de facturation transmise par requérant/requérante: identique requérant/requérante

Emoluments HT pour la certification ordinaire:

Surface de référence énergétique $\leq 250\text{m}^2$:	CHF 1200.-
Surface de référence énergétique $> 250\text{m}^2 \leq 1000\text{m}^2$:	CHF 1700.-
Surface de référence énergétique $> 1000\text{m}^2 \leq 2000\text{m}^2$:	CHF 2500.-
Surface de référence énergétique $> 2000\text{m}^2$:	Sur demande

Variations possibles des émoluments selon les cas.

Le requérant, la requérante

- reçoit un rapport de conseils à l'issue de la visite sur place et obtient une certification après avoir réussi le procédé de mise en œuvre SQM Exploitation.
- confirme avoir pris connaissance du règlement des produits SQM Exploitation et reconnaît les exigences liées à l'utilisation de la marque Minergie énoncées dans ce règlement.
- confirme avoir pris connaissance du règlement des émoluments et s'être acquitté de ses obligations de paiements, y compris des taxes et des prestations supplémentaires facturées au prorata de la charge de travail.
- a conscience de ses obligations de paiements vis-à-vis de l'Association Minergie ou de l'office de certification (avec droit d'encaissement) si le destinataire indiqué pour la facturation refuse de s'acquitter du montant dû.
- a conscience de sa responsabilité, en lien avec la procédure de certification vis-à-vis de l'Association Minergie, pour la mise en œuvre correcte des éventuelles mesures obligatoires en vue d'une optimisation du bâtiment et pour l'exécution des mesures par des tiers.
- a conscience qu'au cours de la certification SQM Exploitation, les éventuelles infractions sévères au règlement de la première certification entraîneraient le retrait du certificat Minergie.
- confirme son accord pour la publication, dans la liste des bâtiments de l'Association Minergie, des données de base de l'objet en cours de certification.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer le présent formulaire de demande dûment signé, accompagné des documents suivants en un seul exemplaire, à l'office de certification indiqué en page 1.

Documents à fournir:

- Questionnaire SQM Exploitation
- Comptabilité énergétique

Localité, date:

Signature requérant/requérante:
